

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 avril 2009 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt quatre avril deux mille neuf

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Manuela FERREIRA DE SOUSA, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET, Marie SAVRE**

**Excusé(e)s :**

**Jean-Philippe VALENTIN**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*Monsieur Philippe GORCE, qui avait donné pouvoir à Madame Monique BONNET, est présent à partir de la question n° 2.  
Madame Nicole BARBIN quitte la séance après le vote de la question n° 6.*

*Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Madame Danielle AUROI et quitte la séance après le vote de la question n° 6.*

*Monsieur René MAYOT donne pouvoir à Madame Claudine KHATCHADOURIAN-TECER et quitte la séance après le vote de la question n° 15.*

*A partir de la question n° 10, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.*

-----

**Rapport N° 4**

**INSTAURATION DU "PASS-FONCIER" SUR LA COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND**

-----

Rapporteur : Monsieur Dominique ADENOT

Le Plan de Relance et la Loi Molle ont modifié certaines dispositions du Pass-Foncier de façon à le rendre plus attractif, en particulier en l'étendant au logement collectif.

Ce dispositif permet aux primo-accédants dont les revenus les rendent éligibles au Prêt Social Location Accession de différer l'acquisition du foncier pendant toute la période de remboursement des prêts souscrits pour la construction ou l'achat du logement (entre 18 et 25 ans).

Il faut, pour cela, qu'une collectivité territoriale institue une aide à l'accession sociale d'un montant de 3 000 € à 4 000 € par foyer selon la composition de la famille, sachant que dans le cadre du Plan de Relance, elle bénéficiera elle-même d'une aide de l'Etat afin que le coût restant à sa charge soit réduit à 2 000 €.

Le COLOC peut alors accorder un prêt à remboursement différé de 45 000 € maximum à un taux de 1,5 % pour les salariés du secteur privé assujetti et de 2 à 4,5 % pour les autres pour l'achat du foncier.

Par ailleurs, ce mécanisme entraîne une TVA à 5,5 % sur les travaux.

Compte tenu de l'intérêt de ce dispositif qui contribue à favoriser l'accession sociale à la propriété pour le plus grand nombre et par là-même à maintenir de l'activité au BTP, je vous propose, en accord avec votre commission :

- de donner votre accord à la mise en place du dispositif du Pass-Foncier du 1% logement sur la commune de Clermont-Ferrand, dès la publication des décrets d'application,

- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et financières nécessaires.

Les crédits correspondants feront l'objet d'une inscription budgétaire lors d'une décision modificative.

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Fait à Clermont-Ferrand le

Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint

Dominique ADENOT

## **DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à \_\_\_\_\_ et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,